

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite au préavis de grève déposé par le syndicat SNUTER-FSU le 30 juillet 2024, des négociations avec ce syndicat ont démarré le lundi 12 août 2024 en vue de trouver une issue favorable à leurs revendications.

Un compromis a rapidement été trouvé et trois syndicats, la CGT Ma, FO et la CFDT représentés également au sein du SIDEVAM, ont signé le protocole de fin de conflit à l'exception de la SNUTER-FSU qui a décidé de poursuivre seul le mouvement malgré toutes les solutions proposées.

Aussi, depuis le 12 août dernier à ce jour, l'AMM 976 a constaté plusieurs actes répréhensibles posés par les agents grévistes sur l'ensemble du territoire qui mettent non seulement à mal le fonctionnement du SIDEVAM 976 mais également la sécurité sanitaire de la population face à l'accumulation des déchets : vandalismes et dégradations du matériels roulants, blocages des entrées des sites administratifs et techniques du SIDEVAM 976 en Grande-terre, vols et confiscations des clés de camions de collecte des déchets pour empêcher les agents non-grévistes de travailler, détournement d'un camion pour bloquer l'accès de l'ISDND de Dzoumogné, menaces et intimidations des agents non-grévistes et des sous-traitants chargés d'assurer un service minimum de collecte des déchets.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de Mayotte ainsi que l'ensemble des Maires condamnent fermement ces méthodes et apportent leur total soutien au Président et à la direction du SIDEVAM 976.

L'Association des Maires de Mayotte demande par ailleurs que les auteurs de ces actes intolérables soient traduits devant la justice.

Fait à Mamoudzou, le 28 août 2024.

